



Marseille, 26 Septembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

"Objectif CO₂ – Les transporteurs s'engagent" En Provence-Alpes - Côte d'Azur, six nouvelles entreprises de transport routier de marchandises signent la charte CO₂

Les transporteurs routiers de marchandises et de voyageurs s'engagent dans un panel d'actions visant à réduire leurs émissions de polluants atmosphériques et de CO₂. La charte CO₂ s'inscrit dans cette dynamique de lutte contre le changement climatique.

La réduction de 20% d'ici 2020 des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) du secteur des transports constitue un engagement national.

En France, les transports routiers assurent près de 80% des échanges de marchandises. La réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre constitue un enjeu économique et environnemental essentiel.

Dans ce contexte, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), en concertation avec les organisations professionnelles de transporteurs, assurent la promotion, auprès des professionnels, d'une charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂ : la Charte CO₂.

Cette démarche est proposée aux entreprises qui s'engagent à améliorer leur performance environnementale en appliquant une méthodologie nationale. Le suivi et la validation des indicateurs de réalisation des engagements de réduction des émissions de CO₂ sont assurés par l'ADEME et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Les six entreprises de transport **Canavese, Transports Marino, EmmaTrans, Flavio et Fils, Sarl Air Mer Terre 83** et **Transports Fasciale Frères** ont décidé de s'engager dans cette démarche et signent le 26 septembre 2013, à la DREAL, la Charte CO₂, portant ainsi à 22 le nombre d'entreprises signataires en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Avec ces nouvelles signatures le déploiement régional de la démarche "**Objectif CO₂ – Les transporteurs s'engagent**" monte en puissance.

Principales actions mises en place dans le cadre de cette charte : la formation des conducteurs à l'éco conduite, l'amélioration de la maintenance des véhicules et l'analyse fine de la consommation de carburant.

La réussite de "**Objectif CO₂ – Les transporteurs s'engagent**" dépend de l'engagement de l'entreprise et du respect des étapes clés :

1. L'autoévaluation de l'entreprise pour valider la pertinence de s'engager dans la démarche ;
2. La réalisation du diagnostic CO₂ pour établir un état des lieux initial et définir un plan d'action ;
3. La signature de la charte qui ouvre droit à l'utilisation du logo et du nom associés à la démarche ;
4. Le suivi annuel de l'avancement de la démarche.

Contact DREAL PACA : Martine MARTINI
Karine Lisiecki-Mottet
Tel. 04 88 00 44 24 ou 44 26
unitecom-drealpaca@developpement-
durable.gouv.fr

Contact Région PACA : Eric LORRAIN
Attaché de presse
Tel. 04 91 57 51 64 / Port 06 84 24 87 57
elorrain@regionpaca.fr

